

Dit que la Commune de Puyvalador donne la compétence investissement et fonctionnement au Syndicat Intercommunal Scolaire du Capcir et du Haut-Conflent pour la construction du Pôle Enfance. Et uniquement pour une réalisation nouvelle et non une rénovation des structures et écoles existantes.

Approuve le projet de construction du Pôle Enfance sur le terrain sis sur la commune de MATEMALE sur la parcelle cadastrée section D numéro 1090 au lieudit « Lo Tord ».

Accepte de prendre en charge, concomitamment avec les Communes de FORMIGUERES, FONTRABIOUSE, LES ANGLES, MATEMALE, RAILLEU, REAL et SANSA, les coûts des travaux pour la réalisation de ce pôle enfance (groupement scolaire qui comprendra salles de classes, espace petite enfance « crèche », centre de loisirs, gymnase « salle d'activités », parking chaufferie et tout autres bâtiments nécessaires à ce projet.

Vote : 6 Pour 6 Contre 0 Abstention 0

3. Travaux de mise en sécurité sur le Pont de Rieutort :

a) Validation du choix de l'Entreprise suite à la réunion de la Commission Urbanisme, Matériel, Travaux-Bâtiments :

Après l'avis de la Commission Urbanisme, Matériel, Travaux-Bâtiments retenant l'Entreprise CROA TP, Le Conseil Municipal :

- Décide de retenir l'Entreprise CROA TP à Pamiers pour un montant de 51 983,00 euros HT (62 379,60 euros TTC),
- Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à défaut aux adjoints pour signer tous documents et mener à bien cette affaire.

Vote: 6 Pour 6 Contre 0 Abstention 0

b) Plan de financement : dossier DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) :

Monsieur Le Maire informe que suite à l'effondrement partiel de la voute et du parapet du pont de Rieutort aux vacances de fin d'année 2015/2016, il y a urgence d'effectuer des réparations. Ce pont dessert la rue et l'allée du Bac à Rieutort qui comprend une quinzaine de maisons et notamment un gîte d'étape dit « le moulin ». Le montant des travaux s'élève à 51 983,00 euros HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide :

- De valider les travaux pour un montant de 51 983,00 euros HT
- De suivre le plan de financement suivant :

Etat/DETR	80 %	41 586,40 euros HT
Autofinancement	20 %	10 396,60 euros HT

SCA RM DJ
JFB SR RG 2

- De donner tous pouvoirs au Maire ou à défaut aux adjoints pour signer tout document à ce sujet.

Vote : 6 Pour 6 Contre 0 Abstention 0

4. Achat d'une étrave (dénéigement) :

Le Maire propose d'acheter une étrave de déneigement afin de remplacer l'ancienne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'acheter une lame à neige dite étrave aux Etablissements ARNAUD à UR pour un montant TTC de 10 740,00 euros,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à défaut aux adjoints pour signer tous documents et mener à bien cette affaire.

Vote : 6 Pour 0 Contre 0 Abstention 0

5. Remise en état de l'ancienne étrave en vue d'une cession

Le Maire propose de faire réparer l'ancienne étrave en vue d'une cession.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide :

- De faire réparer cette étrave à minima en vue d'une session à plus value
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à défaut aux adjoints pour signer tous documents et mener à bien cette affaire.

Vote : 6 Pour 6 Contre 0 Abstention 0

6. Emprunt Société Générale N°17510-001 du 07 juillet 2008 d'un montant de 300 000,00 euros : Demande de modification : taux variable – euribor – en taux fixe

Monsieur Le Maire propose de modifier le taux de l'emprunt de la Société Générale du 07 juillet 2008 d'un montant de 300 000,00 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide :

- De transformer en taux fixe pour l'emprunt de 300 000,00 euros de la Société Générale N°17510-001 du 07 juillet 2008,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à défaut aux adjoints pour signer tous documents et mener à bien cette affaire.

Vote : 6 Pour 6 Contre 0 Abstention 0

SUA YFB RM
 S.R D.J
 R.G

7. Questions diverses :

- Révision du Plan Local d'Urbanisme
- Discussion autour de l'avenir du Partner en vue d'une session.
- La vitrine dans l'Eglise est installée. Il sera nécessaire de prévoir l'installation de la statue de la Vierge à l'Enfant après quelques travaux de restauration sur le bâtiment.

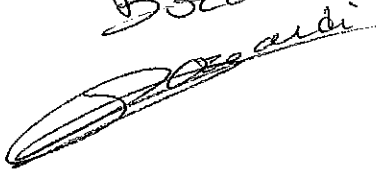
Fin de la séance à 11h 20

Les membres du conseil

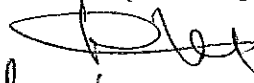
Jean-Luc AGUZON



Saire-Françoise
BOCARDI



David HANU



Thomas NICHOL
Sylvain ANSOARD

Rolland GIL

